

Info ALSH St Médard sur Ille

le 03/04/2020

Bonjour,

L'accueil de loisirs ouvrira durant les vacances d'avril du mardi 14 avril au vendredi 24 avril. Nous pourrons accueillir 20 enfants maximum. Deux agents seront présents pour le bon déroulement de la journée.
A prévoir : pique-nique et goûter. Si les enfants souhaitent amener leurs propres jouets, ils y sont autorisés.

L'accueil concerne uniquement les enfants des personnels concernés :

-tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...-tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

-les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...-les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

-les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.

-les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.

Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance(ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert(AEMO) et les services de prévention spécialisée.

Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux(assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

Cette liste est susceptible d'être réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.

Si vous avez des besoins spécifiques ou autres demandes n'hésitez pas à me recontacter sur le mail alsh@smdsi.fr ou bien par tel 07 85 11 16 17. Merci de nous donner les jours ou vous auriez besoin de garde ainsi que les horaires si possible.

Merci de votre compréhension.

Prenez soin de vous, et un coucou à tous les enfants.

Léonie (Direction du Centre de loisirs)
PO et Aurélie